

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 22 Septembre 2025

DCS n°2025-17

Date de convocation :
12 Septembre 2025Délégués en
exercice : 48Titulaires : 23
Suppléants : 2
Absents non
remplacés : 23

Quorum : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Paul-Roger GONTARD, Mme Cécile HELLE, Mme Aurore CHANTY, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, M. Michel BERARDO, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Stéphane GARCIA, M. Claude AVRIL, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, M. Joseph SAURA, Mme Florence GOURLOT.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Daniel BELLEGARDE représenté par Mme Dominique ANCEY
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Joël PEYRE (Excusé), M. Claude MOREL (Excusé), M. Steve SOLER (Excusé), Mme Annick DUBOIS (Excusée), M. Franck JOUSSELIN (Excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Serge MALEN (Excusé), M. Jacques DEMANSE (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Michel DOUCENDE (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Christian GROS (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Nicolas PAGET (Excusé), M. Yann BOMPARD (Excusé), M. Denis SABON (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Fabrice LEAUNE (Excusé).

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Remboursement des frais de déplacement – Mandat spécial – Fédération nationale des SCOT le 14/10/2025

Rapporteur : Stéphane GARCIA

En 2025, la Fédération Nationale des SCOT regroupe 363 établissements publics de SCoT.
Elle a vocation à être :

- un lieu d'échanges et de formation pour les établissements publics membres
- un représentant du «monde des SCoT» après des instances de l'État et des divers partenaires de l'aménagement du territoire
- un lieu de réflexion et de prospective

La Fédération organise son Assemblée Générale annuelle le 14 octobre 2025 à Paris. Cette réunion sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire dédiée à l'évolution des statuts de la Fédération Nationale.

Par délibération DCS n°2020-24 du 12 octobre 2020, Madame Pascale BORIES a été désignée membre titulaire pour représenter de SCOT BVA.

Madame BORIES se rendra à Paris afin de participer à ces deux instances.

Ce déplacement s'inscrit dans le cadre d'un mandat spécial pour lequel l'assemblée délibérante doit fixer les modalités de remboursement.

Vu le Code Général des Collectivités et notamment l'article L 2123-18,

Considérant que le Bureau Syndical, réuni le lundi 8 septembre 2025, a émis un avis favorable,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,
Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le remboursement des frais de déplacement par Mandat spécial dans le cadre de la l'Assemblée Générale annuelle et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2025,
- APPROUVE le remboursement aux frais réels les dépenses de transport sur présentation d'un état de frais.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 25
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY



La Présidente
Pascale BORIES

